

Règlement actualisé le 27 février 2024

DÉSIGNATION DU CHAMPION DU DISTRICT PAR DIVISION

Saison 2023/2024

La décision du Comité de direction N°9 du 15/01/2024 d'annuler la phase finale des championnats (Champions Div's) entraîne l'actualisation de la désignation des champions par division pour la saison 2023/2024.

Article 1 - Organisation des championnats et du Critérium à 7

Les championnats Séniors sont organisés en cinq divisions : D1, D2, D3, D4, D5.

Il existe également un Critérium à 7.

Ils se déroulent en une seule phase de poules (article 1),

Le Champion de District de chaque division est déterminé à l'issue de la phase de poule comme précisé dans l'article 3 du présent règlement.

Article 2 - Classements

A l'issue des matchs allers et retours, le classement dans chaque poule est acquis suivant les dispositions ci-après :

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point,
- Forfait : - 1 point,
- Pénalité : - 1 point.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs se fera de la façon suivante et il sera tenu compte, dans l'ordre :

- a) Du classement aux points des rencontres jouées entre eux par les clubs ex-æquo concernés,
- b) De la différence entre les buts marqués et concédés lors de matches joués entre eux par les clubs ex-aequo concernés, (Goal average particulier),

- c) Du plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur lors des matchs joués entre eux par les clubs ex-aequo concernés,
- d) De la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble de l'épreuve, (Goal average général),
- e) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque).

Article 3 - Désignation des champions

3.1- Pour la D1 : L'équipe terminant 1^{ère} de la poule unique selon les modalités de l'article 2.

3.2- Pour les D2, D3, D4, D5 et le Critérium Seniors à 7 :

- Un classement par division, sera établi entre les équipes terminant premières de leur poule selon la méthode de l'indice : points obtenus au classement / matchs comptabilisés (ex 42 points pour 12 matchs = indice 3,5).
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées ainsi :
 - Par la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve, (Goal average général),
 - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque),
 - Par le moins de buts encaissés sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure défense).
- **Le champion de chaque division est celui qui possède le meilleur indice.**

Article 4 - Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission d'organisation de la compétition.